



Droit a l'image personnelle

Par **dom**, le **09/12/2009** à **20:17**

Bonjour,

une ex amie photographe a pris une photo de moi en train de voler en parapente pour faire un article spécialisé dans une revue. Mais elle l'as utilisée aussi pour:

- une marque de parapente réputée pour ses publicité
- et aussi elle la vend sur son site perso en ligne.

Nous sommes brouillé depuis.

J'étais d'accord pour l'article du magazine mais elle ne m'a pas demandé mon avis pour le reste.

Ai je des droit sur la photo?, ou puis je faire en sorte que cette photo arrete de circuler?

Merci

Par **LeKingDu51**, le **09/12/2009** à **23:44**

Bjr,

Vous pouvez invoquer contre votre ex amie votre droit à l'image sur le cliché.

A defaut d'autorisation, vous avez le droit d'interdire l'utilisation de cette photographie à titre de marque ainsi que sa vente.

Il faut toutefois que vous soyez reconnaissable sur le cliché et que vous démontriez que cette

utilisation du cliché vous cause un préjudice.

Cdlt